



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

“MAX SCHOENDORFF, ÇA PRESSE !”

Vendredi 19 juin 2026

PROPOSITION D'UNE RESOLUTION COMPLEMENTAIRE

Résolution n°1^{bis} – Création d'une catégorie de « membre sympathisant »

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, décide de créer la catégorie de membre sympathisant.

Toute personne physique ou morale peut adhérer en qualité de membre sympathisant sans s'acquitter de cotisation.

Les membres sympathisants sont informés des activités de l'association.

La qualité de membre sympathisant n'ouvre pas droit de gestion par un vote aux assemblées de l'association, ni par tout autre mode de prise de décision ni ne permet la participation aux instances dirigeantes de l'association.

Le statut de membre sympathisant est reconduit tacitement annuellement.

(Ancienne rédaction) :

L'association se compose de :

- Membres actif-ves : toute personne portant intérêt aux activités de l'association et ayant acquitté le montant de la cotisation votée en Assemblée Générale.
- Membres d'honneur : ainsi dénommé-es comme, des personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Iels sont désigné-es par le Conseil d'administration et dispensé-es de cotisation.

(Nouvelle rédaction) ;

L'association se compose de :

- Membres actif-ves : toute personne portant intérêt aux activités de l'association et ayant acquitté le montant de la cotisation votée en Assemblée Générale.
- Membres sympathisant-es : toutes personnes souhaitant soutenir l'association sans s'acquitter de cotisation. La qualité de membre sympathisant-e n'ouvre pas de droit de vote aux assemblées de l'association, ni n'autorise la participation aux organes de direction de l'association. Elle est reconductible tacitement annuellement.
- Membres d'honneur : ainsi dénommé-es comme, des personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Iels sont désigné-es par le Conseil d'administration et dispensé-es de cotisation.

Cette proposition de résolution sera soumise au vote après la proposition de résolution n°1.

Max Schoendorff, ça presse !

Association loi de 1901
38 rue Victor Hugo 69002 Lyon
www.schoendorff.org
contact@schoendorff.org
RNA : W691112303
SIRET : 99945732800014